

COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2021 DELIBERATION N° 2021/26-II/03

L'An deux mille vingt et un, le vingt six février à neuf heures, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et de la délibération du 20 novembre 2020 (n° 2020/20-XI/02) s'est réuni par visioconférence/audioconférence le Bureau syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, sous la Présidence de Monsieur Thierry GALLARD.

	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	X		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	X		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire	X		
	M. MARY Yves	Titulaire	X		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX jean Philippe	Titulaire	X		
	M. RIGAUD David	Titulaire	X		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	X		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			X
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	X		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire		X	
	M. NOYER Robert	Titulaire	X		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire		X	
	M. DAVY Gilles	Titulaire			X
	M. VAILLANT Jean-François	Titulaire			X
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			
M. LEHEE Stephen	Suppléant				
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	X		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	X		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	X		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	X		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			
	M. BENARD Matthieu	Suppléant			

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Catherine CHAVIGNY – DGA, Mme Aurélie LACROIX – DST, M. Renan BOURGEOIS – responsable suivi exploitation, M. Jean-Michel GUEVEL, payeur départemental de Maine-et-Loire, Aurélie AVRILLAULT, assistante en charge des assemblées.

Secrétaire de séance : M. David RIGAUD, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 13

Nombre de suppléants présents et votants : 0

Nombre de pouvoir : 1 (M. Marc SCHMITTER à M. Thierry GALLARD)

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 19 février 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
Dans un délai de 2 mois à compter à compter de la date de publication.

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210226-CS2021-26-II-03-DE
Date de réception : 11/03/2021
Date de réception en préfecture : 11/03/2021



OBJET : DELIBERATIONS DU BUREAU

Le Président a présenté les délibérations prises par le bureau du 12 février 2021 :

- N° 2021/12-II/01 : Approbation du relevé de décisions du 27 novembre 2020
- N° 2021/12-II/02 : Gestion des emplois et évolution du tableau des effectifs
- N° 2021/12-II/03 : Création 1 poste non permanent-employé-ouvrier
- N° 2021/12-II/04 : Création 1 poste non permanent employé-ouvrier
- N° 2021/12-II/05 : Création 1 poste non permanent technicien-agent de maitrise
- N° 2021/12-II/06 : Création 1 poste permanent employé-ouvrier
- N°2021/12-II/07 : Création 1 poste permanent technicien-agent de maitrise
- N°2021/12-II/08 : Création 1 poste permanent ouvrier employé
- N°2021/12-II/09 : Création 2 postes permanents technicien-agent de maitrise et employé-ouvrier
- N°2021/12-II/10 : Création 2 postes permanents technicien et ouvrier
- N°2021/12-II/11 : Création 1 poste permanent ouvrier-employé

Les délégués prennent acte

Le Président

Thierry GALLARD

SYNDICAT D' EAU DE L'ANJOU
12 RUE JOSEPH FOURIER
CS 10025
49071 BEAUCOUZE CEDEX